

Associations

Autor(en): **jhd / b / fs**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Politique

Neuchâtel : un bureau de la condition féminine ?

L'ADF cantonale maintient sa volonté de persévérer dans la création d'un bureau de la condition féminine en dépit des lenteurs et du désintérêt manifestés en haut lieu.

Elle estime que, face aux contingences économiques très graves qui prévalent dans notre canton et dont les femmes sont les premières victimes, une telle institution, cantonalisée, s'impose plus que jamais pour étudier la situation et les problèmes de la femme sur le plan cantonal, pour lui créer des possibilités d'activité et de perfectionnement professionnels, mais aussi, et plus encore, pour déceler les discriminations dont elle est l'objet, tant dans la législation cantonale que dans les faits et trouver les moyens d'y parer par un heureux équilibre.

Fortes de ce qui est déjà réalisé à cet égard depuis 1979 dans le canton du Jura ; encouragées par le fait que les Fribourgeoises, suite à de persévérantes interventions qui remontent à 1979, ont aujourd'hui l'assurance de la création prochaine d'une institution qui s'occupera de la condition féminine et sera « un point de rencontre entre les associations féminines et l'Etat » ; confortées aussi à l'idée que les Bernoises, après l'acceptation par le Grand Conseil, à une forte majorité, du postulat de Marie Boehlen demandant la création d'une commission d'étude de la législation cantonale concernant l'égalité des droits hommes/femmes, aient obtenu que soit institutionnalisée une telle commission, doit Marie Boehlen est la présidente ; les militantes de l'ADF neuchâteloise veulent revenir à la charge. Elles ont décidé d'élaborer un plan d'action et de tracer une ligne de conduite pour atteindre le but fixé qui restera au programme tant qu'elles n'auront pas eu satisfaction.

Car la persévérance est une qualité féminine. Il a bien fallu près d'un siècle pour arracher le suffrage féminin ! ● (jhd)

Au Grand Conseil vaudois : la maternité d'Aubonne

Affaire des plus intéressantes politiquement, car les interventions de députées différentes se sont succédé lors de deux sessions — sans distinction de groupes politiques — et c'était plutôt, pour une fois, un débat femmes contre hommes. Il n'est d'ailleurs pas terminé, on en reparlera en février.

A la session de septembre, Hélène Grand (POP) présente une interpellation posant une série de questions au Conseil d'Etat à propos de la maternité d'Aubonne que le Comité de fondation de l'hôpital d'Aubonne parle de supprimer.

Le Conseil d'Etat répond, à la session de novembre, très longuement à cette interpellation : le Conseil de fondation a décidé en

octobre la suppression de la maternité et le Conseil d'Etat approuve cette décision ; il est plus sage de fermer cette section de l'Hôpital d'Aubonne (4 lits sur 59) pour des raisons de sécurité, d'organisation et pour des raisons financières. *Sécurité* : 20 % des naissances sont des naissances à haut risque et ne pourraient pas être prises en charge à Aubonne ; par ailleurs 40 % des cas difficiles relevant d'un service de néo-natalogie ne sont pas prévisibles avant l'accouchement. *Organisation* : il serait urgent que l'hôpital d'Aubonne accueille davantage de malades chroniques (gériatrie) de la région ; une répartition plus rationnelle doit être faite entre hôpitaux de la zone. *Coût* : les coûts hospitaliers ont tellement augmenté ces dernières années dans le canton de Vaud qu'ils se situent parmi les plus élevés de Suisse, dépassant d'environ 20 % ceux de la moyenne des cantons. La suppression d'une petite maternité permet de réaliser quelques économies.

Hélène Grand n'est pas satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat qui entérine purement et simplement la décision du Conseil de fondation et prive des femmes de choisir d'accoucher selon la *méthode Leboyer*. Elle ne dépose cependant pas d'ordre du jour puisqu'une de ses collègues va développer immédiatement une motion sur le même objet.

Josette Borgeaud (soc) demande au Conseil d'Etat de bien vouloir donner à l'Hôpital d'Aubonne les moyens financiers de maintenir la maternité en attendant que soient réglés certains points, notamment « l'ouverture des services obstétricaux des hôpitaux et l'organisation de structures adéquates permettant le choix du médecin et de la méthode d'accouchement ».

Dans la discussion préalable qui suit le développement de cette motion, Anne-Lise Monnier (Lib) prend nettement position en sa faveur et souligne qu'il est trompeur de prétendre que 35 % seulement des accouchements faits à Aubonne concernent des familles du district ; il vaut mieux parler de distance : 54 % des parturientes habitent à moins de 10 km, 73 % habitent à moins de 20 km (sans compter Lausanne) et 85 % sont comprises dans un rayon de 20 km (y compris Lausanne).

Un député de la région intervient pour déclarer que tous les syndicats du district ont approuvé la fermeture de la maternité. Sur quoi, Marie-Louise Jost (GPE) lui rétorque que ce ne sont pas les syndicats qui mettent au monde les enfants et qu'elle soutient tout ce qu'ont dit ses collègues Josette Borgeaud et Anne-Lise Monnier.

La motion, bien qu'urgente, est renvoyée à l'examen d'une commission. Affaire à suivre donc. ● (ap)

Moutier : quand l'enjeu est important...

La ville de Moutier, principale localité du Jura bernois, a basculé dans le camp autonomiste. La nouvelle a tenu la vedette dans l'actualité de fin d'année, avec son exceptionnel participation au scrutin, laquelle atteignait 95 %. Mais les femmes très actives dans la campagne autant qu'assidues aux urnes, ont

beaucoup donné... et peu reçu. L'enjeu était sans doute « trop » important pour qu'on pense à elles, qui se sont poliment effacées devant le verdict populaire : finalement, elles ne sont que quatre élues (dont une entrée par la petite porte à la faveur du principe des incompatibilités), toutes du camp autonomiste. L'une d'elles, membre du Parti socialiste autonome, réalise tout de même le meilleur score de sa liste. Dans le camp adverse, le Groupement Féminin de Force Démocratique (GFFD), qui avait milité en organisant des actions « aider Moutier » pour recueillir des fonds en faveur de la campagne, a été fort mal récompensé pour ses efforts puisqu'aucune femme n'est élue dans les rangs antiséparatistes. Ces derniers totalisent 20 sièges (- 1) au Conseil de Ville, (avec 47,97 % des suffrages) et 4 sièges au Conseil municipal (48,01 %). ils basculent ainsi dans l'opposition, les autonomistes ayant pour leur part décroché 21 sièges (+ 1) au législatif (52,03 %) et 4 sièges à l'exécutif (51,99 %). — (b)

Au Grand Conseil genevois : projet d'une prison pour femmes

Lors d'une visite à Champ-Dollon, des membres de la commission des visiteurs de prisons ont constaté que le nombre des détenues étaient de vingt-huit, alors que les places disponibles pour les femmes est de vingt-six.

Vu l'augmentation constante du nombre des femmes détenues, trois députés ont demandé, par voie de motion, que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de créer une prison pour femmes.

Cette motion a été acceptée... mais la nouvelle prison pour femmes n'est pas pour demain ! ● (jbw)

Associations

Au Centre de Liaison neuchâtelois

Mme M.-A. Barbey, présidente de l'Association suisse des conseillères en planning familial et rédactrice du Bulletin du Centre médico-social de Pro Familia à Lausanne, invitée par le Centre de Liaison, a fait, à l'Aula des Terreaux, à Neuchâtel, un exposé de ses expériences de quinze années au Planning familial, sous le titre « Vie et miracles du Planning familial ».

Cette institution vaudoise, créée en 1976, a pour objectifs essentiels de prévenir les drames familiaux, de favoriser l'entente des couples et de faire un travail d'information. Elle donne des renseignements sur la contraception, possède un centre de consultations et occupe treize personnes, dont trois médecins. ● (jhd)

D'un canton à l'autre

« Retravailler » encore ! (BE et JU)

Deuxième édition et deuxième succès pour le stage de réinsertion professionnelle organisé par des femmes du Canton du Jura et du Jura bernois, sous l'égide de l'Université populaire. Le stage, animé comme le précédent par Mme Vreni Biber, a pu avoir lieu à Moutier avec 14 participantes. « Elles s'attendaient peut-être à quelque chose de plus théorique, de moins impliquant, de moins vivant, mais il faut bien reconnaître que le programme de ces cinq semaines était astreignant », dit Vreni Biber. Il l'était, répondent des participantes, mais son rythme très soutenu n'était pas pénible, tant le choix et l'intérêt des sujets étaient bons. Elles soulignent tout particulièrement la compétence des « intervenants », bien au courant des réalités socio-économiques de la région, sur laquelle le programme est axé. La conjoncture compliquait évidemment la recherche de solutions. Mais au bout du compte, les participantes affirment avoir pu engranger suffisamment d'idées et de références pour poursuivre seules leurs démarches. La moitié d'entre elles n'avait pas de formation professionnelle et la plupart envisagent maintenant d'en commencer ou d'en recommencer une. — (b)

Genève : le BPW a trente ans

Le Club de Genève de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales a fêté en décembre son trentième anniversaire. Un repas suivi d'une soirée musicale a célébré l'événement, trente ans jour pour jour après la fondation du Club le 4 décembre 1952.

Inauguration des « Vernets d'Arve » (GE)

Le 14 décembre a eu lieu l'inauguration de l'immeuble « Les Vernets d'Arve », réalisation de femmes à l'intention des femmes. Cet immeuble, sis aux 5-7 route de Chamonix, à Genève, est destiné aux femmes qui n'ont pas les moyens de s'offrir un logement cher. Les appartements, de deux ou trois pièces, sont conçus de façon remarquable et coûtent de 500 à 600 francs par mois. En présence de nombreuses personnalités genevoises, il a été rappelé lors des discours d'inauguration qu'il a fallu 18 ans pour mener à bien ce projet, et que la maison était déjà pleine... bien avant d'être terminée! — (fs)

Tout savoir à Genève

Le nouveau F-information est sorti, présenté sous forme de bloc-notes plus pratique; vous y trouverez toutes les adresses des services, associations, lieux de rencontre, « dépannages », etc. offerts ou utiles aux femmes. Vous pouvez l'obtenir au Centre F-information (1, rue des Barrières, tél. 21 28 28) ou à la librairie l'Inédite (même adresse) ou encore au CREDIS (22, route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy, tél. 43 27 00). Son prix : Fr. 6.—.

Agenda

Rencontre avec les politiciennes (GE)

Le Centre de liaison des associations féminines genevoises collabore à une initiative très intéressante de trois de ses membres : l'Association genevoise des femmes universitaires, l'Association genevoise pour les droits de la femme et l'Union des femmes.

Ces associations désirent apporter leur soutien aux conseillères municipales en donnant à leurs membres l'occasion de les rencontrer et de discuter avec elles des problèmes que nos élues rencontrent au cours de leur mandat.

Le centre de liaison a décidé de proposer à toutes les associations d'inviter leurs membres à participer à cette rencontre. Celle-ci aura lieu le **mardi 1er février 1983, à 20 h.**, à l'Institut national genevois (sous-sol), 1 promenade du Pin.

Nous vous attendons très nombreuses !

Rencontre avec Gabrielle Nanchen (GE)

Dans le cadre de ses rencontres avec les femmes écrivains, la librairie-femmes l'Inédite de Genève vous invite à dialoguer avec Mme Gabrielle Nanchen, auteur du livre *Hommes et femmes, le partage* (Ed. Favre, 1981), le 17 janvier à 20 h. 30, au centre de loisirs de Carouge, avenue Jacques-Grosselin, à Carouge.



Lyceum-Club : rue de Bourg 15, Lausanne

Vendredi 14 janvier, à 17 h. : récital de Colette Maréchaux, flûte à bec, et Christine Sartoretti, virginal. Musique des XVIIe et XVIIIe siècles.

Vendredi 21 janvier, à 17 h. : « Hommage à Gustave Doret », présenté par Annette Faesi.

Vendredi 4 février, à 17 h. : Gabrielle Faure présente son roman : « L'Excavation ». (Signatures).

ADF, groupe de Lausanne

Couples bi-nationaux (notamment Suisses ayant épousé des étrangers), leurs problèmes aux points de vue juridique, pratique, etc., avec un expert de la question. (Date non fixée au moment de la mise sous presse ; tél. au 021/29 51 21).

Groupes ORPER Orientation personnelle (VD)

8 rencontres :
à **Lausanne** : du mardi 25 janv. au 22 mars à 16 h. à la Maison de la Femme ;
à **Yverdon** : de fin janvier à fin mars.

Une occasion de m'accorder une halte de deux heures dans la semaine de prendre le temps de penser à ma vie de partager avec d'autres femmes mes questions, mes expériences de pouvoir écouter et être écoutée sans jugement

Que je sois femme seule, femme mariée, travaillant à l'extérieur ou/et dans mon ménage, que mon parcours de vie soit long ou court, ce groupe peut m'enrichir.

Si je désire en savoir davantage, j'appelle le (021) 20 04 04 (9 h. à 12 h.) ou le (021) 54 21 73.

Séminaire pour femmes « Sentir et vivre »

Du vendredi 28 au dimanche 30 janvier, l'Union féminine Coop Suisse organise à son Centre de formation et de vacances de Mümliswil (Soleure), un séminaire pour femmes qui sera consacré à la découverte et la prise de conscience de soi.

Sous la direction de Arnold Jaccoud, psycho-sociologue, et de Gaétane Rey, animatrice en expression corporelle, les participantes se centreront sur elles-mêmes, pour essayer d'approcher et d'exprimer ce qu'elles ressentent. Les moyens utilisés seront entre autre le jeu, la musique et le mouvement. Cette démarche vise à débloquer ce qui est habituellement refoulé au prix d'une immobilisation d'une grande part de notre énergie vitale, et à accéder au bien-être, à devenir plus consciente, plus chaleureuse, plus apte à la joie.

Les finances d'inscription à ce séminaire sont modestes. Des programmes détaillés et des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat central de l'Union féminine Coop Suisse, case postale 2550, 4002 Bâle, tél. (061) 20 71 72.

Annonces

Solidarité femmes en détresse (GE)

cherche une comptable qui serait prête à offrir quelques heures par semaines (bénévolement ou contre faible rétribution) à l'Association Solidarité femmes en détresse. Toute personne disponible est priée de s'adresser à l'association directement. Solidarité femmes en détresse, case postale 87, 1211 Genève 2. Tél. (022) 33 55 77.